



Premier Supplément en date du 5 novembre 2020 au Prospectus de Base en date du 5 Mars 2020

**Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)
d'un montant maximum de
400.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le « **Supplément** ») constitue un premier supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 5 Mars 2020 (le « **Prospectus de Base** »), approuvé le 5 Mars 2020 par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro 20-075 préparé par **Métropole d'Aix-Marseille-Provence** et relatif à son programme d'émission de titres (Euro Medium Term Note Programme) d'un montant de 400.000.000 d'euros (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base tel que complété par le présent Supplément constitue un prospectus de base au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément. Le présent Supplément a été approuvé par l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus à la suite de l'adoption par la Métropole du compte administratif 2019 en date du 31 Juillet 2020 (le « **CA 2019** »). Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, et il sera publié sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Émetteur (<https://www.lametro.fr/917-programme-obligataire.htm>). A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base. Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

SOMMAIRE

Modification de la partie « Facteurs de Risques »Page 3
Modification de la partie « Description de l'Émetteur »Page 4 à 15
Tableaux du CA 2019Page 16 à 22
Responsabilité du Supplément au Prospectus de BasePage 23

FACTEURS DE RISQUES

Suite à l'adoption par la Métropole du **CA 2019** en date du 31 Juillet 2020, la partie « *Facteurs de Risques* » requiert la mise à jour de certaines données chiffrées. Les impacts liés à la gestion de crise sanitaire 2020 peuvent également affecter la partie « *Facteurs de Risques* ».

- Après le deuxième alinéa du paragraphe 1.1 (*Risques de la baisse des ressources de l'Émetteur*) est ajouté le paragraphe qui suit :

« *L'évolution des recettes fiscales dépend de facteurs externes à l'Émetteur et hors son contrôle, tels que la fluctuation des valeurs des bases fiscales en ce qui concerne les taxes sur le foncier, et des revenus des entreprises comprises dans le périmètre géographique en ce qui concerne la fiscalité économique. Les recettes fiscales représentent 46,30% des recettes totales de l'Émetteur. Les concours financiers de l'Etat et les ressources péréquatrices sont dépendantes de décisions politiques s'imposant à l'Émetteur. L'évolution des concours de l'Etat s'inscrit globalement à la baisse. Une baisse, voire une suppression (assez improbable néanmoins) de ces contributions serait susceptible de priver l'Émetteur, au plus, de 458 690 000 euros (sur la base du budget primitif 2020).* »

- Le premier sous-paragraphe du paragraphe 1.3 (*Risques liés à l'endettement et aux engagement hors-bilan*) est remplacé par ce qui suit :

« *L'encours de la dette de l'Émetteur est constitué pour une part minoritaire d'emprunts à taux variables non couverts par des instruments dérivés de couverture de taux (28 % au 31 décembre 2019). En outre, le taux d'intérêt moyen de la dette de l'Émetteur au 31 décembre 2019 est de 2,23 %.* »

-Le deuxième sous-paragraphe du paragraphe 1.3 (*Risques liés à l'endettement et aux engagement hors-bilan*) est remplacé par ce qui suit :

« *Son degré de gravité peut cependant être évalué à "moyen", ces garanties étant d'un montant non négligeable de 818,52 millions d'euros au 31 décembre 2019* ».

-Le quatrième sous-paragraphe du paragraphe 1.4 (*Risques liés à la hausse des dépenses*) est remplacé par ce qui suit :

« *Suite aux impacts de la crise sanitaire au niveau national, ce contrat, signé avec l'Etat en 2018, est suspendu pour assouplir les règles de gestion budgétaire et fiscale des collectivités territoriales. Ces mesures de « souplesse budgétaire » aboutissent à suspendre les pactes financiers dits « de Cahors » pour l'année 2020 (leur 1ère mouture ayant été instituée pour couvrir les exercices 2018-2020), ainsi que certaines règles comptables et budgétaires s'agissant des dépenses classiques et exceptionnelles pour 2020.*

Ainsi les mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, dû au premier confinement, sont identifiées comme des dépenses supplémentaires ou exceptionnelles qui impactent l'exercice budgétaire 2020 de l'émetteur :

- *4,3 M€ au titre de l'acquisition d'équipements et de matériels de protection individuels sanitaires dans le cadre de la prévention contre la COVID (masques en tissus et chirurgicaux, gel hydro alcoolique, gants, blouses...);*
- *1,5 M€ au titre de l'informatique et systèmes d'information. Ces crédits supplémentaires répondent aux dépenses exceptionnelles de travail au regard de la crise sanitaire avec notamment la montée en puissance des solutions de télétravail et de travail collaboratif;*
- *0,97 M€ pour le financement de paniers repas dans le cadre du soutien aux plus démunis et de la revalorisation des frais de gardiennage;*
- *1,8 M€ au titre du « Plan Tourisme » portant des actions de soutien à la filière face aux conséquences de la crise sanitaire;*
- *2,4 M€ pour le financement d'une prime « Covid » versées aux agents les plus méritants, mobilisés sur le terrain pendant la période du confinement;*
- *0,2 M€ pour les travaux d'aménagements temporaires de 23 km de pistes cyclables;*

- 0,6 M€ pour les remises sur loyer accordées aux entreprises installées dans les pépinières gérées par la Métropole ;
- 0,4 M€ pour la suspension de redevance d'occupation du domaine public.

Concernant le deuxième confinement, qui a débuté le 30 octobre 2020, sur le territoire national, il est trop tôt à ce stade pour évaluer les impacts en terme de dépenses supplémentaires pour l'émetteur.

Ainsi, le degré de probabilité de ce facteur de risque peut être évalué à "moyen" compte tenu que l'augmentation des dépenses de l'Emetteur ne sont plus encadrés par le Contrat signé avec l'Etat. ».

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

Suite à l'adoption par la Métropole, en vertu de la délibération n° FBPA 010-8282/20/CM votée le 31 Juillet 2020, du compte administratif 2019, la partie « Description de l'Émetteur » requiert l'ajout d'une section concernant le compte administratif 2019. Les développements ci-après viennent amender le Prospectus de Base, par l'insertion dans la partie « DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR » :

1. Le premier et quatrième sous-paragraphe de la partie (c) de la section 3.2 intitulée « Description Générale du système politique et de gouvernance de l'Émetteur » (pages 77 à 82 du Prospectus de Base) sont remplacés par :

- i) Les organes centraux

Suite à l'élection des nouvelles instances de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé :

- De la Présidente de la Métropole :

Martine VASSAL : a été réélue le 9 juillet 2020 Présidente de La Métropole Aix-Marseille-Provence, elle est également Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du- Rhône, Conseillère municipale de Marseille, Conseillère du Conseil de Territoire Marseille-Provence et Conseillère d'arrondissement des 6e et 8e arrondissements Marseille

- Des six Présidents des Conseils de territoire qui ont la qualité de Vice-Présidents de droit de la Métropole :

- Roland Giberti, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence
- Maryse Joissains-Masini, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire Du Pays d'Aix
- Nicolas Isnard, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire Du Pays Salonais
- Serge Perottino, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire Du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- François Bernardini, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence
- Gaby Charroux, Vice-Président de droit de la Métropole, Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues

- Des vingt Vice-Présidents et des autres membres élus par le Conseil de la Métropole :

- Gérard Bramoullé, 1er vice-président de la Métropole, est délégué à la Stratégie budgétaire, au Contrôle de gestion, à la Contractualisation avec l'État et les collectivités.
- Danielle Milon, 2e vice-présidente de la Métropole, est déléguée à l'Attractivité du territoire, au Tourisme.
- Patrick Boré, 3e vice-président de la Métropole, est délégué aux Ports, aux Relations internationales.
- Georges Rosso, 4e vice-président de la Métropole, est délégué à la Conférence des maires.

- Sophie Joissains, 5e vice-présidente de la Métropole, est déléguée à la Réforme métropolitaine.
- Georges Cristiani, 6e vice-président de la Métropole, est délégué à la Concertation territoriale et Proximité.
- Pascal Montécot, 7e vice-président de la Métropole, est délégué à la Commande publique, à la Transition écologique et énergétique, au SCoT et la Planification.
- Gérard Gazay, 9e vice-président de la Métropole, est délégué au Développement économique, au Plan de relance pour les entreprises, à l'Artisanat, au Commerce.
- Éric Le Dissès, 10e vice-président de la Métropole, est délégué aux JO 2024 - Grands événements, Étang de Berre (classement UNESCO), aux Relations avec l'aéroport.
- David Galtier, 11e vice-président de la Métropole, est délégué à la Politique sportive.
- Didier Khelfa, 12e vice-président de la Métropole, est délégué au Budget, aux Finances.
- Michel Roux, 13e vice-président de la Métropole, est délégué au Projet métropolitain.
- Emmanuelle Charafe, 14e vice-présidente de la Métropole est déléguée à la Santé, à l'Enseignement supérieur et la Recherche, à la Recherche médicale, à l'Économie de la santé.
- Christian Burle, 15e vice-président de la Métropole, est délégué à l'Agriculture, la Viticulture et à la Ruralité.
- Daniel Gagnon, 16e vice-président de la Métropole, est délégué à la Culture, à l'Innovation et au Numérique.
- Didier Réault, 17e vice-président de la Métropole, est délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI.
- Frédéric Guinieri, 18e vice-président de la Métropole, est délégué au Logement, à l'Habitat, à la Lutte contre l'habitat indigne.
- Henri Pons, 19e vice-président de la Métropole, est délégué aux Transports, à la Mobilité durable.
- Martial Alvarez, 20e vice-président de la Métropole, est délégué à l'Emploi, à la Cohésion sociale et territoriale, à l'Insertion, aux Relations avec le GPMM.

iv) Commissions thématiques métropolitaines et territoriales

La Métropole a créé 12 commissions thématiques en fonction des grandes politiques publiques dont les règles de compositions seront définies par délibération du Conseil de la Métropole :

- Projet métropolitain, Réforme métropolitaine et Concertation territoriale
- Finances, Budget, Patrimoine et Administration générale
- Stratégie de développement économique, Entreprises, Commerce, Relance
- Innovation, Ville intelligente, Économie de la connaissance, Santé, Recherche, Enseignement supérieur
- Transports, Mobilité durable
- Cohérence territoriale, Planification, Politique foncière, Urbanisme et Aménagement
- Cohésion sociale, Habitat, Logement
- Transition écologique et énergétique, Cycle de l'eau, Mer et Littoral
- Patrimoine naturel, Agriculture, Viticulture, Ruralité
- Attractivité, Tourisme, International, Culture, Sports, Grands évènements

Les Vice-Présidents de la Métropole siègent dans toutes ces commissions.

2. Le premier sous paragraphe de la partie (d) de la section 3.2 intitulée « Description Générale du système politique et de gouvernance de l'Emetteur » (page 83 du Prospectus de Base) est remplacé par :

i) La division en six territoires

Le Conseil de territoire de Marseille-Provence

Le Conseil de territoire Marseille Provence est géré par un conseil territorial composé 126 conseillers métropolitains. Il regroupe 18 communes : Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, La Ciotat, Ensues-la- Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la- Bédoule, Le Rove, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons.

Le Conseil de territoire du Pays d'Aix

Le Conseil de territoire du Pays d'Aix est géré par un conseil territorial composé de 58 conseillers métropolitains. Il réunit 36 communes : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren et Vitrolles.

Le Conseil de territoire du Pays Salonais

Le Conseil de territoire du Pays Salonais est géré par un conseil territorial composé de 21 conseillers métropolitains. Il réunit 17 communes : Alleins, Lançon-Provence, Aurons, Mallemort, La Barben, Pélissanne, Berre l'Etang, Rognac, Charleval, Saint-Chamas, Eyguières, Salon-de-Provence, La Fare-Les-Oliviers, Sénas, Lamanon, Velaux et Vernègues.

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est géré par un conseil territorial composé de 16 conseillers métropolitains. Il réunit 12 communes : Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-surHuveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie.

Le Conseil de territoire d'Istres-Ouest Provence

Le Conseil de territoire d'Istres-Ouest Provence est géré par un conseil territorial composé de 12 conseillers métropolitains. Il regroupe six communes : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Le Conseil de territoire du pays de Martigues

Le Conseil de territoire du pays de Martigues est géré par un conseil territorial composé de 7 conseillers métropolitains. Il regroupe trois communes : Martigues, Port-de-Bouc, et Saint-Mitre-les-Remparts.

3. Les deux tableaux du deuxième sous-paragraphe de la partie (e) de la section 3.2 intitulée « Description Générale du système politique et de gouvernance de l'Emetteur » (page 86 du Prospectus de Base) sont remplacés par :

ii) Articulations budgétaires :

Les états spéciaux de territoire :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2019 des états spéciaux de territoire sont les suivantes :

Recettes de Fonctionnement EST							
CA 2019							
En €	CT1	CT2	CT3	CT4	CT5	CT6	TOTAL
Recettes réelles	99 676 624,11	31 609 679,50	2 300 734,41	16 817 796,87	14 611 202,16	8 766 012,86	173 782 049,91
Recettes de gestion courante	99 676 624,11	31 602 851,30	2 300 734,41	16 817 796,87	14 611 202,16	8 766 012,86	173 775 221,71
013 - Atténuations de charges	3 421,06				206 104,92		209 525,98
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 737 853,54	3 240 089,22	463 214,54	1 150 157,35	744 471,84	398 082,05	9 733 868,54
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)							-
74 - Dotations et participations	85 576 309,75	25 833 084,26	1 292 754,95	15 525 472,27	12 289 219,69	8 264 024,10	148 780 865,02
75 - Autres produits de gestion courante	10 359 039,76	2 529 677,82	544 764,92	142 167,25	1 371 405,71	103 906,71	15 050 962,17
Autres recettes de fonctionnement	-	6 828,20	-	-	-	-	6 828,20
76 - Produits financiers							-
77 - Produits exceptionnels	-	6 828,20					6 828,20

4. La partie « Niveau des dépenses d'investissement et de fonctionnement par domaine de compétence pour l'Emetteur » du sous-paragraphe « Présentation du budget de l'Emetteur par fonction » de la section 5.1 intitulée « Structure de l'économie de l'Emetteur » (page 89-90 du Prospectus de Base) est remplacé par :

Dépenses de Fonctionnement EST							
CA 2019							
En €	CT1	CT2	CT3	CT4	CT5	CT6	TOTAL
Dépenses réelles	99 676 624,11	31 610 579,22	2 300 734,41	16 817 796,87	14 611 202,16	8 766 012,86	173 782 949,63
Dépenses de gestion courante	99 591 125,12	31 595 321,69	2 291 659,41	16 618 959,14	14 605 696,95	8 766 012,86	173 468 775,17
011 - Charges à caractère général	90 451 401,24	18 908 181,82	1 601 534,41	14 542 365,17	3 751 769,82	6 059 528,80	135 314 781,26
014 - Atténuations de produits			17 275,00	356 957,52			374 232,52
65 - Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	9 139 723,88	12 687 139,87	672 850,00	1 719 636,45	10 853 927,13	2 706 484,06	37 779 761,39
Autres dépenses de fonctionnement	85 498,99	15 257,53	9 075,00	198 837,73	5 505,21	0,00	314 174,46
67 - charges exceptionnelles	85 498,99	15 257,53	9 075,00	198 837,73	5 505,21		314 174,46

Présentation du budget de l'Emetteur par fonction

Niveau des dépenses d'investissement et de fonctionnement par domaine de compétence pour l'Emetteur

Le niveau des dépenses d'investissement et de fonctionnement par domaine de compétence pour l'Emetteur est détaillé ci-après (unités en €). La consolidation des données entre le budget principal et les budgets annexes est précisée le cas échéant. Les données présentées ci-après reflètent les informations financières par budget et éventuellement consolidées les plus récentes, sauf mention contraire. La présentation par fonction est réalisée pour l'Emetteur au regard du budget principal uniquement en raison de l'impossibilité de consolidation ou de l'absence de données relatives à certains budgets annexes.

Les dépenses par fonction au budget principal du Compte Administratif 2018 et 2019 de la Métropole (en euros) sont les suivantes :

en €

	Dépenses réelles de fonctionnement CA 2018	Dépenses réelles d'investissement CA 2018	Dépenses réelles de fonctionnement CA 2019	Dépenses réelles d'investissement CA 2019
Fonction 01 non ventilable	703 932 780	463 248 630	1 126 774 501	600 921 657
Fonction 0 services généraux	425 717 427	20 299 868	313 185 711	14 259 062
Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	4 454 377	0	3 219 092	0
Fonction 1 sécurité et salubrité publiques	13 754 058	1 400 000	79 135 651	1 700 000
Fonction 2 enseignement - formation	4 797 603	10 939	158 878	57 757
Fonction 3 culture	29 796 765	193 151	2 021 600	479 333
Fonction 4 Santé et action sociale (hors APARSA)	12 263 005	261 863	12 053 509	2 504 062
Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	23 671 122	78 312 184	8 953 346	84 337 250
Fonction 6 Action économique	16 171 229	18 568 029	7 814 380	14 082 081
Fonction 7 Environnement	312 219 908	1 515 127	17 028 198	1 133 603
Fonction 8 Transports	117 737 951	2 062 361	98 140 477	10 135 658
Total	1 664 516 224	585 872 153	1 668 485 344	729 610 462

5. Le tableau du deuxième sous-paragraphe de la partie (a) de la section 6.1 intitulée « Système fiscal et budgétaire » (page 96 du Prospectus de Base) est remplacé par :

ii) Prévisions de la fiscalité pour l'Emetteur

PRINCIPALES RESSOURCES FISCALES DE LA METROPOLE	BP 2019	BP 2020
Versement transport	340 216 865 €	353 000 000 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	260 804 243 €	263 412 285 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	142 941 062 €	142 941 062 €
Impositions forfaitaires entreprises de réseau (IFER)	20 074 092 €	21 108 495 €

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	19 956 771 €	20 914 095 €
Prélèvement sur les produits de jeux	417 774 €	417 774 €
Taxe d'habitation	294 008 184 €	298 418 307 €
Taxe sur le foncier bâti	61 688 017 €	63 513 548 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	308 671 665 €	316 817 872 €
Taxe sur le foncier non bâti	379 387 €	379 387 €
Taxe Additionnelle sur le foncier non bâti	1 552 206 €	1 576 790 €
Rôles supplémentaires	9 000 000 €	9 000 000 €
Taxe d'Aménagement	25 000 000 €	25 000 000 €
TOTAL	1 484 710 266 €	1 516 499 616 €

Sources : Budget Primitif de la Métropole Aix-Marseille-Provence

6. Le sous-paragraphe (a) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 103 du Prospectus de Base) est remplacé par :

(a) La dette consolidée de l'Émetteur (tous budgets confondus)

Dette consolidée de la Métropole Aix-Marseille-Provence	
31/12/2014	2 038,65 millions d'euros
31/12/2015	2 267,88 millions d'euros
31/12/2016	2 419,61 millions d'euros
31/12/2017	2 514,83 millions d'euros
31/12/2018	2 793,56 millions d'euros
31/12/2019	2 826,36 millions d'euros

L'encours de dette de la métropole est de 2 826,36 millions d'euros au 31 décembre 2019 pour un taux moyen approximatif de 2,23 %. Cet encours inclut la dette du budget principal et la dette de l'ensemble des budgets annexes de la métropole. Cet encours est détaillé par budget dans le tableau ci-dessous :

Encours de la dette par budget (en millions d'euros)			
Encours de Dette	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Budget Principal	1 613,57	1 775,81	1 830,58
Budget Transport	516,03	545,82	549,14
Budget Collecte	99,37	102,18	93,64
Budget Assainissement	165,23	207,95	196,19
Budget Eau	44,96	78,36	73,04
Budget Ports	19,61	20	19,04
Budget Opération d'Aménagement	53,23	55,97	56,22
Budget Entreprises	2,82	2,75	2,53
Budget parking	0	4,51	4,21
Autres Budgets	0	0,21	1,77
Total	2 514,83 millions d'euros	2 793,56 millions d'euros	2 826,36 millions d'euros

7. Le sous-paragraphe (b) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 104 du Prospectus de Base) est remplacé par :

(b) Annuité de la dette par budget

Les données au 31 décembre 2019 font apparaître un montant d'amortissement de 199,78 millions d'euros et une charge d'intérêt s'élevant à 65,6 millions d'euros. La répartition par budget est la suivante :

Annuité de dette de la métropole en millions d'euros au 31 décembre 2019	Capital Amorti en 2019	Intérêts payés en 2019
Budget principal	133,93	40,41
Budget Transport consolidé	27,43	13,33
Budget Collecte et Traitement des déchets	10,45	2,55
Budgets Assainissement consolidés (*)	16,86	6,05
Budgets Eau consolidés (*)	5,38	1,63
Budget Port consolidés	1,41	0,47
Budget Opérations d'Aménagement	3,42	0,9
Budget Entreprise	0,25	0,07
Budget Réseau de Chaleur Urbain	0,01	0,003
Budget Parking	0,31	0,12
Budget Crématorium	0,01	0,001
Budget GEMAPI	0,04	0,08
Total	199,78	65,6

8. Le sous-paragraphe (c) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 104 du Prospectus de Base) est remplacé par :

(c) Dette garantie consolidée au Compte Administratif 2019

La majorité des garanties d'emprunts accordée par la métropole concerne le secteur du logement social.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette garantie s'établit à **818,52 M€**. L'annualité garantie par la Métropole, en 2019, représente un montant total de 48,86 M€, qui se compose pour 38,42 M€ en capital et 10,44 M€ en intérêts.

Dette garantie consolidée en million d'euros			
Date	Encours garanti	Intérêts garantis	Capital amorti garanti
31/12/2017	615,57	10,97	25,45
31/12/2108	702,98	10,56	27,76
31/12/2019	818,52	10,44	38,42

Pour préserver sa solvabilité financière et sa capacité d'emprunter aux meilleures conditions, la Métropole a mis en place un cadre rigoureux de la gestion prudentielle des garanties octroyées à travers un règlement relatif aux conditions générales d'octroi des garanties d'emprunt. Ce règlement définit notamment un plafond annuel de prise de garantie limité à 200 M€. Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, l'encours de dette garantie a progressé de 115,54 M€.

9. Le sous-paragraphe (d) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 104-105 du Prospectus de Base) est remplacé par :

(d) Indicateur complémentaire de la dette consolidée

Le taux moyen est calculé sur la base des taux suivants :

- pour les emprunts en taux variable = le taux du jour à la date de l'extraction des données ;
- pour les emprunts en taux post fixés (ou autres taux non connus à la date du jour) = le taux anticipé du jour ;
- pour les emprunts à taux fixe = le taux fixe, étant précisé que chacun des taux est recalculé sur la base exacte/exacte (i.e. 365/365).

La durée de vie moyenne (DVM) correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(C_i \times i)$ / somme des C_i où : C_i représente le capital amorti la i -ème année ;

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt ; La capacité de désendettement (CDD) est le principal ratio de solvabilité. Elle se mesure par le rapport suivant : Encours de dette / Épargne brute.

La capacité de désendettement (exprimée en années) correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.

Indicateurs complémentaires sur l'encours de dette métropolitains :

	Encours de dette au 31/12/19 en M€	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
Budget principal	1 831	2,13%	14 ans et 1 m	8 ans et 2 m
Budget Transport consolidé	549	2,32%	18 ans et 11 m	10 ans et 2 m
Budgets Assainissement consolidés	196	3,02%	15 ans et 4 m	8 ans et 5 m
Budget Collecte et Traitement des déchets	94	2,46%	10 ans et 5 m	7 ans
Budgets Eau consolidés	73	2,12%	16 ans et 3m	8 ans et 5 m
Budget Opérations d'Aménagement	56	1,51%	9 ans et 4 m	6 ans et 9 m
Budget Port consolidés	19	2,34%	12 ans et 8 m	8 ans et 7 m
Budget Entreprise	3	2,68%	11 ans et 2 m	5 ans et 9 m
Budget GEMAPI	2	4,22%	24 ans et 2 m	13 ans et 7 m
Autres Budgets	4	2,82%	11 ans et 8 m	6 ans et 2 m
TOTAL	2 826	2,23%	14 ans et 11 m	8 ans et 6 m

10. Le sous-paragraphe (e) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 105-107 du Prospectus de Base) est remplacé par :

(e) Charte Gissler

Avec l'éclairage apporté par le tableau ci-dessous, il apparaît que 98,4% de l'encours de la dette de la Métropole est saine donc située dans la catégorie 1A suivant l'échelle Gissler. Cette classification correspond à la catégorie de dette la moins risquée. Elle comprend les emprunts à taux fixe, taux variable simple notamment et le tout libellé en €. 1,6 % de l'encours est classé en catégorie 1B, 2A ou 2B de la charte Gissler), soit un capital restant dû de 45,8 M€ au 31/12/2019. La métropole ne détient aucun produit risqué classé 6.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE) au 31/12/2019							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	574	2	-	-	-	-
	% de l'encours	98,38%	0,79%	-	-	-	-
	Montant en euros	2 780 570 403 €	22 274 824 €	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	1	-	-	-	-
	% de l'encours	0,00%	0,83%	-	-	-	-
	Montant en euros	62 187 €	23 448 276 €	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

11. Le sous-paragraphe (f) de la section 6.2 intitulée « Dette publique de l'Émetteur » (page 108 du Prospectus de Base) est remplacé par

(f) Présentation de la structure du stock de la dette consolidée

Les prêts à taux structurés sont des prêts dont le taux d'intérêt est défini par une formule qui peut inclure un mécanisme optionnel. Ce type de prêt peut notamment comprendre une couverture, moyennant le paiement d'une prime ou d'une surcote de taux, ou un taux décoté, en contrepartie de l'acceptation par la collectivité locale d'un risque de dégradation lié à l'évolution de certains indices. Les prêts structurés comme les produits de pente, les produits à barrière simple ou désactivante en font par exemple partie.

Les prêts structurés figurant dans les schémas ci-dessous à la colonne "taux structuré" constituent une catégorie générique qui inclut tous les types de produits structurés, y compris ceux à taux fixe, dont le risque est moindre. A noter que la part des emprunts à taux pouvant varier en fonction de l'évolution des taux du marché représente une part de 28,13 % de l'encours de la dette de la Métropole comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Encours	% d'exposition	Taux Moyen
Fixe	2 031 693 269 €	71,88%	2,77%
Fixe à phase	9 793 195 €	0,35%	2,17%
Variable	645 326 990 €	22,83%	0,47%
Livret A	93 579 258 €	3,31%	1,72%
Inflation	22 274 824 €	0,79%	2,47%
Barrière	23 692 463 €	0,84%	5,70%
Ensemble des risques	2 826 360 000,00 €	100,00%	2,23%
<i>État généré au 31/12/2019</i>			

12. La section 6.5 intitulée « Données budgétaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence » (page 109-110 du Prospectus de Base) est remplacé par :

6.5 Données budgétaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le résultat annuel de fonctionnement consolidé de la Métropole s'établit en 2019 à 163,93 M€. En comparaison, le résultat cumulé 2018 de la section de fonctionnement s'élève à 231,06 M€. Ce recul provient en partie du budget principal dont le résultat recule de 8,31 M€ par rapport à 2018.

L'ensemble des niveaux d'épargne du budget principal est en nette amélioration entre 2018 et 2019. Il résulte d'une baisse sensible de la subvention d'exploitation versée au budget annexe des transports (92 M€ en 2019 contre 114 M€ en 2018). De plus, la forte dynamique des recettes fiscales, non récurrentes, contribuent sensiblement à l'amélioration globale des niveaux d'épargne du budget principal.

Si l'épargne nette de la métropole s'améliore entre 2018 et 2019 passant de 162 M€ à 183 M€, la situation du budget annexe des transports se dégrade. En comparaison de l'exercice 2018, l'épargne de gestion courante augmente de 11 %. L'épargne de gestion suit la même trajectoire (+ 11 %), ce qui traduit une amélioration des résultats courants de la section d'exploitation.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne (442 M€) des intérêts de la dette (62 M€, stable par rapport à 2018) et du résultat financier, l'épargne brute consolidée s'établit à 383 M€. Elle permet d'assurer le remboursement en capital de la dette à hauteur de 196 M€ (+9 M€ par rapport à 2018) et de dégager un autofinancement complémentaire aux investissements de 187 M€ (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette), en augmentation de 25 M€ par rapport à 2018 (162 M€).

La capacité dynamique de désendettement (CDD) est le rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année. Elle indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par son épargne brute. La capacité de désendettement du Budget Principal Métropolitain est de 7,2 ans au 31 décembre 2019, en amélioration par rapport à celle de 2018 qui était de 8,3 années et reste donc inférieure au seuil de 10 ans que s'est fixée la Métropole dans le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal. Grâce à ce bon résultat, la notation financière « A+ » a pu être maintenue en 2019 par l'agence de notation FITCH RATINGS. Cette note est essentielle pour attester de la crédibilité de la Métropole auprès de ses partenaires bancaires et financiers et lui permettre de conserver sa capacité à lever de l'emprunt. Avec 19,6 années, le budget annexe des Transports Métropolitains affiche une capacité de désendettement élevée et en sensible augmentation par rapport à 2018 qui était de 15,8 ans.

Les données financières qui suivent sont présentées par activités pour en faciliter la lecture. Les 28 tableaux suivants présentent la situation financière de la Métropole en 2019 avec une identification des recettes et dépenses par budget consolidé des six territoires.

Section d'investissement du Budget Principal

Recettes d'investissement - budget principal				Dépenses d'investissement - budget principal			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	68 425 268,57	96 686 807,91	122 707 965,85	20- Immobilisations incorporelles	2 028 102,90		
16- Emprunts et dettes assimilées	159 167 000,00	238 000 000,00	175 182 213,02	204- Subventions d'équipement versées	4 909 857,77	705 356,22	
20- Immobilisations incorporelles	-		12 465,00	21- Immobilisations corporelles	4 208 082,60	5 536,84	
204- Subventions d'équipement versées	239 884,04	130 094,23	551 586,31	23- Immobilisations en cours	357 004 079,39	84 448 719,63	
21- Immobilisations corporelles	197 122,77	29 188,61	542 058,71	Opérations d'équipement	68 498 776,16	330 621 796,60	566 508 030,97
22- Immobilisations reçues en affectation	-		-	Dépenses d'équipement	436 648 898,82	415 781 409,29	566 508 030,97
23- Immobilisations en cours	2 938 678,24	440 708,06	28 494,65	10- Dotations, fonds divers et réserves	3 660 364,22	14 585 675,36	15 228 816,01
Recettes d'équipement	230 967 953,62	335 286 798,81	299 024 783,54	13- Subventions d'investissement	972 360,02	7 439 942,80	800 731,20
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	159 494 093,15	67 243 447,67	62 617 041,90	16- Emprunts et dettes assimilées	110 470 894,96	124 015 057,04	133 946 363,01
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés		103 365 441,10	125 653 811,78	26- Particip, créances rattachées à des particip,	-	886 030,10	4 749 560,00
138- Autres subventions invest, non transf,	71 690,00	767 697,07	-	27- Autres immobilisations financières	22 202 485,23	23 164 038,09	8 421 728,78
16- Emprunts et dettes assimilées	53 170,37	43 820,08	28 227,92	Dépenses financières	137 306 104,43	170 090 743,39	163 147 199,00
26- Participations et créances rattachées			-	45- Opérations pour compte de tiers	582 059,95		-
27- Autres immobilisations financières	8 036 793,36	10 867 618,89	15 717 143,22	Dépenses réelles d'investissement	574 537 063,20	585 872 152,68	729 655 229,97
024- Produits des cessions d'immobilisations			-	040- Opérations ordre transf. entre sections	4 144 735,36	19 007 705,61	4 505 145,11
Recettes financières	167 655 746,88	182 288 024,81	204 016 224,82	041- Opérations patrimoniales	540 729 036,18	510 264 802,70	474 472 257,99
45- Opérations pour le compte de tiers	604 239,22	2 591 759,67	4 764 128,75	Dépenses d'ordre d'investissement	544 873 771,54	529 272 508,31	478 977 403,10
Recettes réelles d'investissement	399 227 939,72	520 166 583,29	507 805 137,11	Total des dépenses d'investissement	1 119 410 834,74	1 115 144 660,99	1 208 632 633,07
021- Virement de la section de fonctionnement			-	001 - Résultat reporté "n-1"	62 754 661,62	116 142 724,12	60 785 055,48
040- Opérations ordre transf. entre sections	124 816 275,83	139 539 142,62	140 275 881,27	Restes-à-réaliser "n"	4 008 632,09		-
041- Opérations patrimoniales	540 729 036,18	510 264 802,70	474 517 025,62	Total des dépenses d'investissement cumulées	1 186 174 128,45	1 231 287 385,11	1 269 417 688,55
Recettes d'ordre d'investissement	665 545 312,01	649 803 945,32	614 792 906,89				
Total des recettes d'investissement	1 064 773 251,73	1 169 970 528,61	1 122 598 044,00				
001 - Résultat reporté "n-1"			-				
Restes-à-réaliser "n"	56 785 915		37 697 511,73				
Total des recettes d'investissement cumulées	1 121 559 166,84	1 169 970 528,61	1 160 295 555,73				

Section de fonctionnement du Budget Principal

Recettes de fonctionnement - budget principal				Dépenses de fonctionnement - budget principal			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	5 029 576,44	5 608 751,13	5 893 116,84	011- Charges à caractère général	15 404 814,56	58 601 187,31	52 454 541,83
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	40 649 073,37	31 523 608,75	25 565 256,04	012- Charges de personnel et frais assimilés	246 138 063,62	258 911 775,42	264 597 823,21
73- Impôts et taxes (sauf 731)	297 416 217,61	272 407 422,30	273 471 244,31	014- Atténuation des produits	1 121 970 235,09	1 061 869 637,89	1 082 013 674,07
731- Impôts locaux	1 059 448 416,33	1 101 504 656,24	1 138 559 466,93	65- Autres charges de gestion courante	206 084 651,03	239 973 878,95	220 133 552,34
74- Dotations et participations	463 928 996,24	460 674 182,43	463 907 449,51	6586- Frais fonctionnement des groupes d'élus	588 880,80	582 978,35	565 947,39
75- Autres produits de gestion courante	1 927 801,84	2 696 688,88	9 641 685,93	Dépenses des services	1 590 186 645,10	1 619 939 457,92	1 619 765 538,84
Recettes de gestion courante	1 868 400 081,83	1 874 415 309,73	1 917 038 219,56	66- Charges financières	24 995 319,59	38 683 740,29	40 779 132,03
76- Produits financiers	2 917 883,29	1 954 992,50	2 403 403,26	67- Charges exceptionnelles	1 212 198,36	126 604,05	2 064 314,61
77- Produits exceptionnels	5 911 078,17	2 744 541,73	2 153 512,53	68- Dotations aux prov, dépréciations (semi-budgétaires)	4 854 941,00	5 766 422,02	5 876 358,45
78- Reprises amort, dépréciations, prov (semi-budgétaires)	-	-	-	Autres dépenses de fonctionnement	31 062 458,95	44 576 766,36	48 719 805,09
Autres recettes de fonctionnement	8 828 961,46	4 699 534,23	4 556 915,79	Dépenses réelles de fonctionnement	1 621 249 104,05	1 664 516 224,28	1 668 485 343,93
Recettes réelles de fonctionnement	1 877 229 043,29	1 879 114 843,96	1 921 595 135,35	023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	4 144 735,36	19 007 705,61	4 505 145,11	042- Opérations ordre transf. entre sections	124 816 275,83	139 539 142,62	140 275 881,27
043- Opérations ordre intérieur de la section	1 689 000,00	9 720 768,46	-	043- Opérations ordre intérieur de la section	1 689 000,00	9 720 768,46	-
Recettes d'ordre de fonctionnement	5 833 735,36	28 728 474,07	4 505 145,11	Dépenses d'ordre de fonctionnement	126 505 275,83	149 259 911,08	140 275 881,27
Total des recettes de fonctionnement	1 883 062 778,65	1 907 843 318,03	1 926 100 280,46	Total des dépenses de fonctionnement	1 747 754 379,88	1 813 776 135,36	1 808 761 225,20
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	23 218 320,61	31 586 629,11	7 219,01	002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	-	-	-
Restes-à-réaliser "n"	1 065 466,90	-	-	Restes-à-réaliser "n"	24 953 987,72	-	-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 907 346 566,16	1 939 429 947,14	1 926 107 499,47	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 772 708 367,60	1 813 776 135,36	1 808 761 225,20

Section d'investissement du budget Transport

Recettes d'investissement - budget transport				Dépenses d'investissement - budget transport			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	8 336 573	9 018 655	59 821 170	20- Immobilisations incorporelles			-
16- Emprunts et dettes assimilées	61 004 313	65 000 000	30 000 000	204- Subventions d'équipement versées			-
20- Immobilisations incorporelles			-	21- Immobilisations corporelles	398 657		1 932 167
21- Immobilisations corporelles		1 305 601	-	23- Immobilisations en cours			-
23- Immobilisations en cours	31 338	645 920	45 957	Opérations d'équipement	59 282 139	82 223 996	104 839 829
Recettes d'équipement	69 372 223	75 970 176	89 867 127	Dépenses d'équipement	59 680 796	82 223 996	106 771 996
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	58 407	397 164	934 283	10- Dotations, fonds divers et réserves			-
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	15 828 524	6 645 363	5 000 000	13- Subventions d'investissement			1 256 513
16- Emprunts et dettes assimilées			-	16- Emprunts et dettes assimilées	48 689 248	24 840 221	27 428 666
26- Participations et créances rattachées			-	26- Particip., créances rattachées à des particip.	12 500		-
27- Autres immobilisations financières	1 055 641	696 924	62 500	27- Autres immobilisations financières	675	4 584 874	149 199
024- Produits des cessions d'immobilisations			-	Dépenses financières	48 702 423	29 425 096	28 834 377
Recettes financières	16 942 572	7 739 451	5 996 783	45- Opérations pour compte de tiers	2 172 987	4 273 979	584 111
45- Opérations pour le compte de tiers		6 221 774	857 117	Dépenses réelles d'investissement	110 556 206	115 923 071	136 190 484
Recettes réelles d'investissement	86 314 795	89 931 400	96 721 027	040- Opérations ordre transf. entre sections	7 613 620	8 669 227	9 525 616
021- Virement de la section de fonctionnement			-	041- Opérations patrimoniales	67 569 901		-
040- Opérations ordre transf. entre sections	34 679 993	37 723 161	34 139 147	Dépenses d'ordre d'investissement	75 183 521	8 669 227	9 525 616
041- Opérations patrimoniales	67 569 901		-	Total des dépenses d'investissement	185 739 727	124 592 298	145 716 100
Recettes d'ordre d'investissement	102 249 894	37 723 161	34 139 147	001 - Résultat reporté "n-1"	16 592 104	12 693 342	9 624 062
Total des recettes d'investissement	188 564 689	127 654 561	130 860 174	Restes-à-réaliser "n"			-
001 - Résultat reporté "n-1"			-	Total des dépenses d'investissement cumulée	202 331 831	137 285 639	155 340 162
Restes-à-réaliser "n"	7 121 779	7 319 007	14 854 927				
Total des recettes d'investissement cumulées	195 686 468	134 973 568	145 715 100				

Section de fonctionnement du budget Transport

Recettes de fonctionnement au budget transport				Dépenses de fonctionnement- budget transport			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	831 700	49 860	32 430	011- Charges à caractère général	551 528 311	584 924 444	595 210 020
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	115 776 423	125 034 388	135 792 122	012- Charges de personnel et frais assimilés	17 338 933	12 326 939	12 073 526
73- Impôts et taxes (sauf 731)	316 678 711	334 528 886	347 976 832	014- Atténuation des produits	1 129 851	1 062 518	778 058
74- Dotations et participations	185 141 290	174 253 833	153 768 518	65- Autres charges de gestion courante	23 136 175	1 401 903	2 447 588
75- Autres produits de gestion courante	6 427 985	7 486 112	9 043 899	Dépenses des services	593 133 269	599 715 804	610 509 192
Recettes de gestion courante	624 856 109	641 353 078	646 613 800	66- Charges financières	11 913 040	13 313 771	13 516 486
76- Produits financiers	2 742 884	2 828 833	2 750 351	67- Charges exceptionnelles	6 903 796	851 640	4 022 373
77- Produits exceptionnels	11 423 992	11 125 923	7 002 129	68- Dotations aux provisions			-
78- Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)			-	022- Dépenses imprévues			-
Autres recettes de fonctionnement	14 166 876	13 954 756	9 752 480	Autres dépenses de fonctionnement	18 816 836	14 165 411	17 538 859
Recettes réelles de fonctionnement	639 022 986	655 307 834	656 366 280	Dépenses réelles de fonctionnement	611 950 105	613 881 215	628 048 051
042- Opérations ordre transf. Entre sections	7 613 620	8 669 227	9 525 616	023- Virement à la section d'investissement			-
043- Opérations ordre intérieur de la section			-	042- Opérations ordre transf. Entre sections	34 679 993	37 723 161	34 139 147
Recettes d'ordre de fonctionnement	7 613 620	8 669 227	9 525 616	043- Opérations ordre intérieur de la section			-
Total des recettes de fonctionnement	646 636 606	663 977 061	665 891 896	Dépenses d'ordre de fonctionnement	34 679 993	37 723 161	34 139 147
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	13 118 478	7 018 307	14 452 639	Total des dépenses de fonctionnement	646 630 098	651 604 376	662 187 197
Restes-à-réaliser "n"				002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"			-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	659 755 084	670 995 369	680 344 536	Restes-à-réaliser "n"			
				Total des dépenses de fonctionnement cumulées	646 630 098	651 604 376	662 187 197

Section d'investissement du budget Collecte et Traitement des Déchets

Recettes d'investissement - budget Collecte			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	60 000,00	677 634,31	582 922,40
16- Emprunts et dettes assimilées	13 000 000,00	10 666 666,71	-
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	404,00	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-	-
Recettes d'équipement	13 060 404,00	11 344 301,02	582 922,40
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 589 025,53	6 482 634,55	4 774 996,05
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	240 000,00	192 581,85	400 318,14
138- Autres subventions invest, non transf,	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
26- Participations et créances rattachées	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	14,58	-	-
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Recettes financières	7 829 040,11	6 675 216,40	5 175 314,19
45- Opérations pour le compte de tiers	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	20 889 444,11	18 019 517,42	5 758 236,59
021- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040- Opérations ordre transf. entre sections	14 732 210,47	16 264 172,31	18 108 746,57
041- Opérations patrimoniales	12 571,20	45 870,06	11 553,60
Recettes d'ordre d'investissement	14 744 781,67	16 310 042,37	18 120 300,17
Total des recettes d'investissement	35 634 225,78	34 329 559,79	23 878 536,76
001 - Résultat reporté "n-1"	2 056 095,28	336 539,84	1 866 836,62
Restes-à-réaliser "n"	-	4 000 000,00	18 692 964,00
Total des recettes d'investissement cumulées	37 690 321,06	38 666 099,63	44 438 337,38

Dépenses d'investissement - budget Collecte			
Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20- Immobilisations incorporelles	25 175,15	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	3 097 280,47	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-	-
Opérations d'équipement	26 242 087,63	26 197 057,73	26 662 113,79
Dépenses d'équipement	29 364 543,25	26 197 057,73	26 662 113,79
10- Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13- Subventions d'investissement	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	8 039 887,82	8 839 887,80	10 447 463,56
26- Particip., créances rattachées à des particip,	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	105,04	-	-
Dépenses financières	8 039 992,86	8 839 887,80	10 447 463,56
45- Opérations pour compte de tiers	-	-	504,00
Dépenses réelles d'investissement	37 404 536,11	35 036 945,53	37 110 081,35
040- Opérations ordre transf. entre sections	227 615,15	239 808,97	629 088,07
041- Opérations patrimoniales	12 571,20	45 870,06	11 553,60
Dépenses d'ordre d'investissement	240 186,35	285 679,03	640 641,67
Total des dépenses d'investissement	37 644 722,46	35 322 624,56	37 750 723,02
001 - Résultat reporté "n-1"	1 127 178,63	1 418 119,87	3 941 481,42
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses d'investissement cumulées	38 771 901,09	36 740 744,43	41 692 204,44

Section de fonctionnement du budget Collecte et Traitement des Déchets

Recettes de fonctionnement - budget Collecte			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	1 695 702,05	1 629 014,72	1 678 206,91
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	18 138 167,03	17 815 657,17	17 620 950,89
73- Impôts et taxes (sauf 731)	7 105 403,00	11 037,00	-
74- Dotations et participations	271 130 312,74	285 808 284,49	309 288 268,08
75- Autres produits de gestion courante	8 896 202,67	6 017 199,36	7 946 039,75
Recettes de gestion courante	306 965 787,49	311 281 192,74	336 533 465,63
76- Produits financiers	-	-	-
77- Produits exceptionnels	3 979 582,05	4 145,00	4 701,34
78- Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
Autres recettes de fonctionnement	3 979 582,05	4 145,00	4 701,34
Recettes réelles de fonctionnement	310 945 369,54	311 285 337,74	336 538 166,97
042- Opérations ordre transf. entre sections	227 615,15	239 808,97	629 088,07
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-
Recettes d'ordre de fonctionnement	227 615,15	239 808,97	629 088,07
Total des recettes de fonctionnement	311 172 984,69	311 525 146,71	337 167 255,04
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	3 326 343,41	6 132 016,96	12 243 433,23
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	314 499 328,10	317 657 163,67	349 410 688,27

Dépenses de fonctionnement- budget Collecte			
Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011- Charges à caractère général	180 640 989,72	179 020 942,90	194 396 290,84
012- Charges de personnel et frais assimilés	98 891 137,75	100 318 340,23	105 647 192,18
014- Atténuation des produits	-	-	420 368,00
65- Autres charges de gestion courante	143 839,18	6 576 429,72	7 643 374,85
Dépenses des services	279 675 966,65	285 915 712,85	308 107 225,87
66- Charges financières	2 402 596,85	2 366 224,01	2 462 207,53
67- Charges exceptionnelles	8 999 680,99	367 303,13	43 141,13
68- Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
022- Dépenses imprévues	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	11 502 277,84	2 833 527,14	2 605 348,66
Dépenses réelles de fonctionnement	291 178 244,49	288 749 239,99	310 712 574,53
023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	14 732 210,47	16 264 172,31	18 108 746,57
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-
Dépenses d'ordre de fonctionnement	14 732 210,47	16 264 172,31	18 108 746,57
Total des dépenses de fonctionnement	305 910 454,96	305 013 412,30	328 821 321,10
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	-	-	-
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	305 910 454,96	305 013 412,30	328 821 321,10

Section d'investissement du budget Eau

Recettes d'investissement - budget Eau			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	5 518 479,12	3 845 467,34	4 089 373,36
16- Emprunts et dettes assimilées	3 186 600,00	14 680 000,00	-
20- Immobilisations incorporelles	-	1 932,16	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	2 161 475,70	-	-
23- Immobilisations en cours	32 084,66	74,01	37 145,93
Recettes d'équipement	10 898 639,48	18 527 473,51	4 126 519,29
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	2 312 506,49	72 009,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	5 911 726,67	3 198 262,93	12 046 627,09
138- Autres subventions invest, non transf,	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
26- Participations et créances rattachées	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	788 171,55	676 562,72	1 882 825,32
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Recettes financières	6 699 898,22	6 187 332,14	14 001 461,41
45- Opérations pour le compte de tiers	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	17 598 537,70	24 714 805,65	18 127 980,70
021- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040- Opérations ordre transf. entre sections	16 738 411,94	19 535 448,32	17 995 439,87
041- Opérations patrimoniales	528 011,69	527 410,65	1 025 519,85
Recettes d'ordre d'investissement	17 266 423,63	20 062 858,97	19 020 959,72
Total des recettes d'investissement	34 864 961,33	44 777 664,62	37 148 940,42
001 - Résultat reporté "n-1"	10 708 419,38	19 077 784,18	22 994 253,70
Restes-à-réaliser "n"	524 554,99	2 717 783,00	3 424 024,16
Total des recettes d'investissement cumulées	46 097 935,70	66 573 231,80	63 567 218,28

Dépenses d'investissement - budget Eau			
Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20- Immobilisations incorporelles	145 920,62	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	239 339,40	37 532,25	-
23- Immobilisations en cours	3 560 881,00	20 273,78	-
Total des opérations d'équipement	18 479 318,61	33 918 915,09	24 783 963,31
Dépenses d'équipement	22 425 459,63	33 976 721,12	24 783 963,31
10- Dotations, fonds divers et réserves	-	-	93 928,47
13- Subventions d'investissement	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	4 237 617,28	5 728 494,79	5 379 554,03
26- Particip., créances rattachées à des particip,	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	866 830,63	480 658,76	625 564,94
Dépenses financières	5 104 447,91	6 209 153,55	6 099 047,44
45- Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Dépenses réelles d'investissement	27 529 907,54	40 185 874,67	30 883 010,75
040- Opérations ordre transf. entre sections	1 253 425,26	2 553 535,02	1 612 141,98
041- Opérations patrimoniales	528 011,69	527 410,65	1 025 519,85
Dépenses d'ordre d'investissement	1 781 436,95	3 080 945,67	2 637 661,83
Total des dépenses d'investissement	29 311 344,49	43 266 820,34	33 520 672,58
001 - Résultat reporté "n-1"	2 435 677,67	2 540 014,07	2 540 014,07
Restes-à-réaliser "n"	424 224,22	-	-
Total des dépenses d'investissement cumulées	32 171 246,38	45 806 834,41	36 060 686,65

Section de fonctionnement du budget Eau

Recettes de fonctionnement - budget Eau			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	2 635,25	71 857,65	1 772 760,80
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	33 335 246,40	57 251 947,03	41 193 649,29
73- Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	-
74- Dotations et participations	458 180,95	561 959,17	432 680,52
75- Autres produits de gestion courante	915 375,61	1 142 109,78	1 323 818,66
Recettes de gestion courante	34 711 438,21	59 027 873,63	44 722 909,27
76- Produits financiers	-	-	283 091,84
77- Produits exceptionnels	1 241 276,82	1 251 936,49	740 804,27
78- Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
Autres recettes de fonctionnement	1 241 276,82	1 251 936,49	1 023 896,11
Recettes réelles de fonctionnement	35 952 715,03	60 279 810,12	45 746 805,38
042- Opérations ordre transf. entresections	1 253 425,26	2 553 534,62	1 612 141,98
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	65 318,26	-
Recettes d'ordre de fonctionnement	1 253 425,26	2 618 852,88	1 612 141,98
Total des recettes de fonctionnement	37 206 140,29	62 898 663,00	47 358 947,36
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	5 651 840,38	8 517 468,47	11 864 388,39
Restes-à-réaliser "n"	2 627 000,00	-	-
Total des recettes de fonctionnement cumulée:	45 484 980,67	71 416 131,47	59 223 335,75

Dépenses de fonctionnement- budget Eau			
Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011- Charges à caractère général	4 418 158,90	13 110 262,16	5 151 548,97
012- Charges de personnel et frais assimilés	6 656 349,09	11 095 840,86	11 021 789,46
014- Atténuation des produits	794 454,00	4 650 939,97	1 799 682,00
65- Autres charges de gestion courante	1,35	0,13	238 655,84
Dépenses des services	11 868 963,34	28 857 043,12	18 211 676,27
66- Charges financières	1 282 833,07	1 519 086,99	1 635 192,26
67- Charges exceptionnelles	1 882 909,73	546 586,32	1 581 674,19
68- Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budg	395 320,00	-	338 784,85
022- Dépenses imprévues	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	3 561 062,80	2 065 673,31	3 555 651,30
Dépenses réelles de fonctionnement	15 430 026,14	30 922 716,43	21 767 327,57
023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	16 738 411,94	19 535 448,32	17 995 439,87
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	65 318,26	-
Dépenses d'ordre de fonctionnement	16 738 411,94	19 600 766,58	17 995 439,87
Total des dépenses de fonctionnement	32 168 438,08	50 523 483,01	39 762 767,44
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	-	-	-
Restes-à-réaliser "n"	73 683,11	-	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulé	32 242 121,19	50 523 483,01	39 762 767,44

Section d'investissement du budget Assainissement

Recettes d'investissement - budget Assainissement			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	12 189 045,54	9 626 953,49	2 988 897,05
16- Emprunts et dettes assimilées	2 982 097,00	12 170 000,00	90 979,29
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	5 554,52	2 331,00	441 493,40
23- Immobilisations en cours	8 410,00	-	-
Recettes d'équipement	15 185 107,06	21 799 284,49	3 521 369,74
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	-	230 000,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	4 931 500,03	6 520 110,24	15 211 498,75
138- Autres subventions invest, non transf.	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
26- Participations et créances rattachées	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	1 152 052,84	1 020 953,93	3 765 200,04
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Recettes financières	6 083 552,87	7 541 064,17	19 206 698,79
45- Opérations pour le compte de tiers	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	21 268 659,93	29 340 348,66	22 728 068,53
021- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040- Opérations ordre transf. entre sections	20 118 517,81	24 412 835,51	21 123 211,72
041- Opérations patrimoniales	1 498 772,43	1 807 047,09	832 999,65
Recettes d'ordre d'investissement	21 617 290,24	26 219 882,60	21 956 211,37
Total des recettes d'investissement	42 885 950,17	55 560 231,26	44 684 279,90
001 - Résultat reporté "n-1"	5 078 813,46	7 512 239,74	9 092 429,57
Restes-à-réaliser "n"	462 961,86	4 815 406,23	1 853 331,61
Total des recettes d'investissement cumulées	48 427 725,49	67 887 877,23	55 630 041,08

Dépenses d'investissement - budget Assainissement			
Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20- Immobilisations incorporelles	8 150,00	26 931,68	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	1 066 281,51	3 867 342,92	-
23- Immobilisations en cours	2 069 009,00	25 626,22	-
Opérations d'équipement			25 707 095,84
Dépenses d'équipement	20 089 659,17	27 659 318,59	25 707 095,84
10- Dotations, fonds divers et réserves	-	-	740 521,32
13- Subventions d'investissement	-	98 127,00	52 486,12
16- Emprunts et dettes assimilées	14 865 631,86	22 174 960,40	17 215 494,53
26- Particip., créances rattachées à des particip.	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	678 024,51	535 623,46	880 015,93
Dépenses financières	15 543 656,37	22 808 710,86	18 888 517,90
45- Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Dépenses réelles d'investissement	35 633 315,54	50 468 029,45	44 595 613,74
040- Opérations ordre transf. entre sections	7 702 957,88	8 514 367,21	8 580 543,19
041- Opérations patrimoniales	1 498 772,43	1 807 047,09	832 999,65
Dépenses d'ordre d'investissement	9 201 730,31	10 321 414,30	9 413 542,84
Total des dépenses d'investissement	44 835 045,85	60 789 443,75	54 009 156,58
001 - Résultat reporté "n-1"	-	3 492 116,92	9 545 035,45
Restes-à-réaliser "n"	448 620,26	333 333,33	-
Total des dépenses d'investissement cumulées	45 283 666,11	64 614 894,00	63 554 192,03

Section de fonctionnement du budget Assainissement

Recettes de fonctionnement - budget Assainissement			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	16 766,97	21 278,12	33 728,04
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	34 405 344,07	56 716 439,49	49 747 073,05
73- Impôts et taxes (sauf 731)	-	1 112 579,56	-
74- Dotations et participations	2 674 180,56	10 521 659,32	7 894 388,53
75- Autres produits de gestion courante	200 271,67	236 531,46	348 033,59
Recettes de gestion courante	37 296 563,27	68 608 487,95	58 023 223,21
76- Produits financiers	-	4 373,93	766 690,82
77- Produits exceptionnels	3 167 708,64	1 243 330,18	1 079 465,25
78- Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
Autres recettes de fonctionnement	3 167 708,64	1 247 704,11	1 846 156,07
Recettes réelles de fonctionnement	40 464 271,91	69 856 192,06	59 869 379,28
042- Opérations ordre transf. entre sections	7 702 957,88	8 514 367,21	8 580 543,19
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	74 623,07	-
Recettes d'ordre de fonctionnement	7 702 957,88	8 588 990,28	8 580 543,19
Total des recettes de fonctionnement	48 167 229,79	78 445 182,34	68 449 922,47
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	11 814 944,51	14 822 458,57	25 138 031,65
Restes-à-réaliser "n"	-	7 059,08	-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	59 982 174,30	93 274 699,99	93 587 954,12

Dépenses de fonctionnement- budget Assainissement			
Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011- Charges à caractère général	4 705 641,76	11 168 836,63	5 063 981,68
012- Charges de personnel et frais assimilés	6 659 451,71	8 769 355,27	6 189 541,49
014- Atténuation des produits	333 721,00	2 137 752,38	892 241,40
65- Autres charges de gestion courante	246 587,92	119 379,48	313 480,31
Dépenses des services	11 945 402,39	22 195 323,76	12 459 244,88
66- Charges financières	5 983 202,58	5 954 821,13	6 150 287,54
67- Charges exceptionnelles	3 002 781,98	2 328 135,32	1 511 685,59
68- Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	867 634,00	68 199,17	-
022- Dépenses imprévues	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	9 853 618,56	8 351 155,62	7 661 973,13
Dépenses réelles de fonctionnement	21 799 020,95	30 546 479,38	20 121 218,01
023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	20 118 517,81	24 412 835,51	21 123 211,72
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	74 623,07	-
Dépenses d'ordre de fonctionnement	20 118 517,81	24 487 458,58	21 123 211,72
Total des dépenses de fonctionnement	41 917 538,76	55 033 937,96	41 244 429,73
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	-	-	-
Restes-à-réaliser "n"	-	231 134,55	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	41 917 538,76	55 265 072,51	41 244 429,73

Section d'investissement du budget Zones d'Aménagement Urbain

Recettes d'investissement - budget Zone d'Aménagement Urbain			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	481 800,00	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	5 000 000,00	3 500 000,00
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	-	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-	-
Recettes d'équipement	10 481 800,00	5 000 000,00	3 500 000,00
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	279 283,47	-
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	394 592,95
138- Autres subventions invest, non transf,	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
26- Participations et créances rattachées	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	200 000,00	-	-
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Recettes financières	200 000,00	279 283,47	394 592,95
45- Opérations pour le compte de tiers	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	10 681 800,00	5 279 283,47	3 894 592,95
021- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040- Opérations ordre transf. entre sections	46 985 053,80	54 795 607,74	60 386 385,43
041- Opérations patrimoniales	-	-	-
Recettes d'ordre d'investissement	46 985 053,80	54 795 607,74	60 386 385,43
Total des recettes d'investissement	57 666 853,80	60 074 891,21	64 280 978,38
001 - Résultat reporté "n-1"	1 544 052,79	1 212 236,75	1 454 101,52
Restes-à-réaliser "n"	3 186 000,00	-	-
Total des recettes d'investissement cumulées	62 396 906,59	61 287 127,96	65 735 079,90

Dépenses d'investissement - budget Zone d'Aménagement Urbain			
Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	12 720,00	-	-
Total des opérations d'équipement	-	-	-
Dépenses d'équipement	12 720,00	-	-
10- Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13- Subventions d'investissement	433 800,00	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	2 317 193,92	2 283 917,97	3 424 803,33
26- Particip, créances rattachées à des particip,	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	-	-	-
Dépenses financières	2 750 993,92	2 283 917,97	3 424 803,33
45- Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Dépenses réelles d'investissement	2 763 713,92	2 283 917,97	3 424 803,33
040- Opérations ordre transf. entre sections	57 448 108,49	56 309 322,83	59 760 808,63
041- Opérations patrimoniales	-	-	-
Dépenses d'ordre d'investissement	57 448 108,49	56 309 322,83	59 760 808,63
Total des dépenses d'investissement	60 211 822,41	58 593 240,80	63 185 611,96
001 - Résultat reporté "n-1"	962 346,72	3 185 499,29	3 185 499,29
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses d'investissement cumulées	61 174 169,13	61 778 740,09	66 371 111,25

Section de fonctionnement du budget Zones d'Aménagement Urbain

Recettes de fonctionnement - budget Zone d'Aménagement Urbain			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	-	-	-
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	2 649 067,52	3 134 257,37	7 117 715,00
73- Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	-
74- Dotations et participations	-	409 518,00	327 614,40
75- Autres produits de gestion courante	3,38	58 371,84	25 742,69
Recettes de gestion courante	2 649 070,90	3 602 147,21	7 471 072,09
76- Produits financiers	62,37	6 642,39	-
77- Produits exceptionnels	109 853,20	-	-
78- Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
Autres recettes de fonctionnement	109 915,57	6 642,39	-
Recettes réelles de fonctionnement	2 758 986,47	3 608 789,60	7 471 072,09
042- Opérations ordre transf. entresections	57 458 108,49	56 309 322,83	59 760 808,63
043- Opérations ordre intérieur de la section	885 895,36	870 958,42	659 696,91
Recettes d'ordre de fonctionnement	58 344 003,85	57 180 281,25	60 420 505,54
Total des recettes de fonctionnement	61 102 990,32	60 789 070,85	67 891 577,63
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	7 210,66	7 210,66	-
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	61 110 200,98	60 796 281,51	67 891 577,63

Dépenses de fonctionnement- budget Zone d'Aménagement Urbain			
Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011- Charges à caractère général	12 261 515,75	2 820 100,08	3 380 643,12
012- Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
014- Atténuation des produits	-	-	-
65- Autres charges de gestion courante	-	-	-
Dépenses des services	12 261 515,75	2 820 100,08	3 380 643,12
66- Charges financières	885 895,36	870 958,42	895 841,52
67- Charges exceptionnelles	-	-	-
68- Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	-	-	-
022- Dépenses imprévues	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	885 895,36	870 958,42	895 841,52
Dépenses réelles de fonctionnement	13 147 411,11	3 691 058,50	4 276 484,64
023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	46 985 053,80	54 795 607,74	60 386 385,43
043- Opérations ordre intérieur de la section	885 895,36	870 958,42	659 696,91
Dépenses d'ordre de fonctionnement	47 870 949,16	55 666 566,16	61 046 082,34
Total des dépenses de fonctionnement	61 018 360,27	59 357 624,66	65 322 566,98
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1 384 087,54	1 299 457,49	275 451,77
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	62 402 447,81	60 657 082,15	65 598 018,75

Section d'investissement des Autres Budgets annexes

Recettes d'investissement - autres budgets			
Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13- Subventions d'investissement (reçues sauf le 138)	741 517,11	729 368,14	231 384,50
16- Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00	1 725 047,26	8,58
20- Immobilisations incorporelles	-	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	-	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-	-
Recettes d'équipement	2 541 517,11	2 454 415,40	231 393,08
10- Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 364,72	581,33	771,89
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	863 201,07	520 000,00	542 218,18
138- Autres subventions invest, non transf.	-	-	-
16- Emprunts et dettes assimilées	19 654,93	25 805,16	32 186,02
26- Participations et créances rattachées	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	117 689,78	109 588,76	38 581,61
024- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-
Recettes financières	1 002 910,50	655 975,25	613 757,70
45- Opérations pour le compte de tiers	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	3 544 427,61	3 110 390,65	845 150,78
021- Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040- Opérations ordre transf. entre sections	2 748 007,32	3 299 374,75	4 023 676,82
041- Opérations patrimoniales	-	3 076 432,40	5 791,04
Recettes d'ordre d'investissement	2 748 007,32	6 375 807,15	4 029 467,86
Total des recettes d'investissement	6 292 434,93	9 486 197,80	4 874 618,64
001 - Résultat reporté "n-1"	1 546 425,28	2 417 894,69	2 815 582,39
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des recettes d'investissement cumulées	7 838 860,21	11 904 092,49	7 690 201,03

Dépenses d'investissement - autres budgets			
Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20- Immobilisations incorporelles	14 000,00	-	-
204- Subventions d'équipement versées	-	-	-
21- Immobilisations corporelles	93 158,37	-	-
23- Immobilisations en cours	149 587,08	159 434,96	-
Total des opérations d'équipement			3 282 562,88
Dépenses d'équipement	256 745,45	2 805 941,38	3 282 562,88
10- Dotations, fonds divers et réserves	-	2 196,49	-
13- Subventions d'investissement	-	64 000,98	-
16- Emprunts et dettes assimilées	1 499 552,37	1 695 565,71	2 061 172,00
26- Particip, créances rattachées à des particip,	-	-	-
27- Autres immobilisations financières	-	-	4 896,00
Dépenses financières	1 499 552,37	1 761 763,18	2 066 068,00
45- Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Dépenses réelles d'investissement	3 825 534,74	4 567 704,56	5 348 630,88
040- Opérations ordre transf. entre sections	537 941,32	1 821 661,54	1 321 154,19
041- Opérations patrimoniales	-	3 076 432,40	5 791,04
Dépenses d'ordre d'investissement	537 941,32	4 898 093,94	1 326 945,23
Total des dépenses d'investissement	4 363 476,06	9 465 798,50	6 675 576,11
001 - Résultat reporté "n-1"	896 170,67	174 034,83	174 034,83
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses d'investissement cumulées	5 259 646,73	9 639 833,33	7 217 794,29

Section de fonctionnement des Autres Budgets annexes

Recettes de fonctionnement - autres budgets			
Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013- Atténuations de charges	255 735,63	135 301,72	9 636,13
70- Prod. services, domaine, ventes diverses	11 342 522,96	12 690 648,09	13 015 156,76
73- Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	5 448 168,00
74- Dotations et participations	1 884 972,19	2 493 273,19	2 799 320,55
75- Autres produits de gestion courante	2 028 952,41	2 199 080,74	4 316 117,16
Recettes de gestion courante	15 512 183,19	17 518 303,74	25 588 398,60
76- Produits financiers	24 979,57	17 913,41	11 553,22
77- Produits exceptionnels	193 591,26	362 447,84	1 017 159,24
78- Reprises sur provisions et dépréciations	332 000,00	450 000,00	350 000,00
Autres recettes de fonctionnement	550 570,83	830 361,25	1 378 712,46
Recettes réelles de fonctionnement	16 062 754,02	18 348 664,99	26 967 111,06
042- Opérations ordre transf. entre sections	537 941,32	1 821 661,54	1 321 154,19
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	858 290,20	-
Recettes d'ordre de fonctionnement	537 941,32	2 679 951,74	1 321 154,19
Total des recettes de fonctionnement	16 600 695,34	21 028 616,73	28 288 265,25
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	2 650 785,55	3 339 866,24	4 349 143,34
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement cumulées	19 251 480,89	24 368 482,97	32 637 408,59

Dépenses de fonctionnement - autres budgets			
Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019
011- Charges à caractère général	6 871 732,04	7 653 577,97	9 932 761,80
012- Charges de personnel et frais assimilés	5 282 937,49	6 805 042,53	7 017 194,31
014- Atténuation des produits	-	-	-
65- Autres charges de gestion courante	182 167,88	193 019,32	2 430 530,52
Dépenses des services	12 336 837,41	14 651 639,82	19 380 486,63
66- Charges financières	476 707,36	633 050,44	787 602,30
67- Charges exceptionnelles	274 113,18	217 352,48	156 427,38
68- Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	180 237,00	-	857 238,23
022- Dépenses imprévues	-	-	-
Autres dépenses de fonctionnement	931 057,54	850 402,92	1 801 267,91
Dépenses réelles de fonctionnement	13 267 894,95	15 502 042,74	21 181 754,54
023- Virement à la section d'investissement	-	-	-
042- Opérations ordre transf. entre sections	2 748 007,32	3 299 374,75	4 023 676,82
043- Opérations ordre intérieur de la section	-	858 290,20	-
Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 748 007,32	4 157 664,95	4 023 676,82
Total des dépenses de fonctionnement	16 015 902,27	19 659 707,69	25 205 431,36
002 - Résultat reporté ou anticipé "n-1"	813 125,79	960 095,16	1 135 222,81
Restes-à-réaliser "n"	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	16 829 028,06	20 619 802,85	26 340 654,17

INFORMATIONS GENERALES

Suite à l'adoption par la Métropole, en vertu de la délibération n° FBPA 010-8282/20/CM votée le 31 Juillet 2020, du compte administratif 2019, la partie « Informations Générales » requiert les modifications concernant le compte administratif 2019. Les développements ci-après viennent amender le Prospectus de Base, par l'insertion et le remplacement du point 1, 2 et 3 dans la partie « INFORMATIONS GENERALES » :

1. « L'Emetteur a obtenu tous les accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour du Programme. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil de la Métropole de l'Emetteur. Conformément au rapport lu en séance du 31 juillet 2020, le Conseil de la Métropole de l'Emetteur a autorisé, par délibération n° FBPA 010-8282/20/CM en date du 31 juillet 2020, sa Présidente à réaliser des emprunts de toute nature sous réserve du respect de certaines conditions, notamment obligataires y compris dans le cadre d'un programme EMTN, pour la durée de son mandat et dans la limite des montants inscrits au budget et à passer les actes, contrats et avenants nécessaires à cet effet.

Le présent Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus, sous le numéro n°20- 075 en date du 5 mars 2020.

L'AMF n'approuve le présent Prospectus de Base que dans la mesure où il est conforme aux normes d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable ni sur l'Emetteur faisant l'objet du présent Prospectus de Base, ni sur la qualité des Titres faisant l'objet du présent Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les Titres. Le présent Prospectus de Base, tel que complété (le cas échéant), est valide jusqu'au 5 mars 2021. L'obligation de compléter le Prospectus de Base en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles ne s'applique pas lorsque le Prospectus n'est plus valide.

2. A ce jour, il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de l'Emetteur depuis la fin du dernier exercice budgétaire au 31 décembre 2019 et aucun changement significatif de Performance financière de l'Emetteur n'est survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du présent Prospectus de Base.
3. Il n'est pas survenu de changement significatif de la situation financière de l'Emetteur depuis la fin du dernier exercice budgétaire au 31 décembre 2019. »

RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 5 novembre 2020

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

DGA Finances et Budget
Tour La Marseillaise
2 bis boulevard Euroméditerranée
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02
France

Représentée par : [Didier Khelfa
12^e Vice-Président du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence]



Le supplément au prospectus a été approuvé en date du 5 novembre 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente pour l'application des dispositions du règlement (UE) n°2017/1129. L'AMF approuve ce supplément au prospectus après avoir vérifié que les informations figurant dans le supplément au prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du supplément au prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 20-538